

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3
de M. Claude Schenker (DC/vl) demandant une étude sur la faisabilité
d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach**

En séance du 20 septembre 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 3 de M. C. Schenker lui demandant une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach.

Réponse du Conseil communal

Le Service des écoles a déjà étudié, en août 2012, la possibilité d'ouvrir un sous-cercle scolaire supplémentaire dans le quartier de Gambach. Pour répondre à ce postulat, il a refait l'exercice, dont voici les conclusions.

La question de créer un sous-cercle scolaire "Gambach" n'est pas claire car tout dépend du périmètre pris en considération. Le problème de la distance entre le domicile des élèves et l'établissement scolaire tel que relevé par les postulants et une des raisons qui justifie le dépôt du présent postulat, n'existe que pour les enfants se trouvant à proximité de cet établissement fictif; ils sont clairement en minorité. La majorité des enfants provient soit de la route du Jura, proche de l'école du Jura, soit de la route de Villars, proche de l'école de la Vignettaz. Dès lors, il n'est pas justifié de rallonger le chemin de l'école pour la majorité aux dépens d'une minorité.

Deux autres éléments très importants sont également à prendre en considération, à savoir la construction d'une halle de gymnastique obligatoire dès 2 filières, soit 16 classes, et la création d'un accueil extrascolaire sur ce site quel que soit le nombre de classes. Au cas où une seule filière devrait se trouver sur ce site, la question des leçons de sport se pose malgré tout et le transport d'élèves pour ces leçons devrait tout de même être organisé; se poserait alors la question de la sécurité et du coût.

En outre, la création d'un sous-cercle doit faire l'objet d'une demande auprès de la DICS et vu les réponses précédentes, il est à craindre que la réponse sera très probablement négative.

De plus, la création d'une école "Gambach" nécessite soit l'achat d'un bâtiment existant, soit la construction d'une nouvelle école sur un site encore à trouver.

Le Service d'urbanisme et d'architecture a cherché des terrains sur lesquels auraient pu être construits une, voire deux filières. Ces recherches n'ont pas abouti, notamment dans le quartier de la Carrière, pas adapté pour une question de zone (zone de ville III) et de contexte urbain.

En outre, il faut rappeler que l'agrandissement de l'école de la Vignettaz en cours de réalisation met un terme à toute éventualité de création d'un nouveau sous-cercle. Quant à la 2^{ème} étape de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz, elle est prévue sur le même site. Toutefois, l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français vient de demander à la Ville si elle pouvait être intéressée par l'acquisition du CO de Pérolles. Cette demande fera l'objet d'un examen approfondi mais est conditionnée à la construction par l'Association de deux nouveaux CO en Sarine campagne.

Afin de prévoir une alternative à cet achat, les Directions de l'Edilité et des Ecoles ont entrepris des démarches auprès de propriétaires de terrains susceptibles de recevoir une école dans le quartier de Pérolles. Les réponses sont en attente.

En conclusion, le Conseil communal estime que la création d'un nouveau site scolaire dans le quartier de Gambach n'est pas justifiée.

Le postulat n° 3 est ainsi liquidé.